

**DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR UN DÉMÉNAGEMENT/EMMÉNAGEMENT**

(mis à jour octobre 2019)

Demandeur : peut-être un particulier ou une société (attention: la redevance d'occupation sera réglée par le demandeur.)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Adresse actuelle :

Adresse future :

Date du déménagement et/ou de l'emménagement :

- en cas de location d'un véhicule : nom et adresse de la société de location du véhicule.

- en cas de de déménagement par le biais d'une société de déménagement : nom et adresse de la société de déménagement.

Avant toute demande écrite une demande préalable téléphonique au 01.30.58.81.07 est nécessaire afin de vérifier la faisabilité de celle-ci et de vous communiquer le montant à venir de la redevance liée à l'occupation du domaine public.

L'occupation du Domaine Public est subordonnée à une redevance d'un montant **de 30,70 €/jour pour 2 emplacements de stationnement en longueur, 15,50 €/jour par emplacement supplémentaire et pour un stationnement en épi soit 4 emplacements dans la largeur 41,00 €/par jour**), conformément à la délibération n° 2019/05/2 du Conseil Municipal en date du 29 mai 2019, relative à la réactualisation des droits d'occupation du Domaine Public Communal, avec effet au **1^{er} septembre 2019.**

Le formulaire d'occupation du domaine public doit parvenir au service technique **15 jours avant la date souhaitée** du déménagement/emménagement.

Le règlement est à joindre obligatoirement à la demande d'occupation du domaine public. Les chèques sont à libellés à l'ordre de la régie recette du service technique.

- . soit par courrier adressé à la Mairie de Saint-Cyr-l'École (1, square de l'Hôtel de Ville, 78210 Saint-Cyr-l'École),
- . soit remis directement au service technique (10, rue de l'industrie, 78210 Saint-Cyr-l'École, tél : 01.30.58.81.07).

Tout dossier incomplet et/ou ne respectant pas le délai de traitement ne sera pas pris en compte. Il vous sera systématiquement renvoyé.

En cas de réclamations liées à la réservation d'occupation du domaine public (réservation non respectée/réservation non matérialisée) merci d'envoyer votre requête avec des justificatifs (photos datées), dans les 7 jours suivants la date de la réservation d'occupation du Domaine Public, au service technique par mail ou par courrier.

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires merci de contacter le service technique soit par :

- . téléphone 01.30.58.81.07
- . e-mail : techniques@saintcyr78.fr

Date de la demande :

Signature du demandeur :